

***Plan de conservation partagée des  
périodiques en  
Arts du spectacle (PCAS)***

---

**Bilan du PCAS au 31 décembre 2020**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>CORPUS</b>	<b>3</b>
2.1	Titres ajoutés au plan	3
2.2	Titres supprimés du plan	3
<b>3.</b>	<b>TRAITEMENT DES COLLECTIONS</b>	<b>3</b>
3.1	Positionnements	3
3.2	Orphelin	4
3.3	Localisation unique	4
3.4	Zone de notes dans la base de gestion PMB	5
<b>4.</b>	<b>MOUVEMENTS DES COLLECTIONS</b>	<b>6</b>
4.1	Avis de recherche	6
4.2	Proposition de don	6
4.3	Transfert	6
4.4	Sortie d'inventaire	7

## **ANNEXES : LISTE DES REFERENTS ET MODELE DE LA CHARTE D'ADHESION**

### **Préambule**

Le Plan de conservation partagée en Arts du spectacle (PCAS) est co-animé par le CTLes et la DBU de l'Université Sorbonne Nouvelle depuis l'année 2013.

Ce bilan a pour objectif de dresser les actions menées sur les collections du PCP au cours de l'année écoulée. Les statistiques sont issues des extractions des deux outils informatiques gérés par le CTles : la base de gestion de la conservation partagée des périodiques (PMB) et la plateforme de travail partagé (Flora).

Il faut retenir 2 points essentiels pour l'année 2020 :

- L'impact de la crise sanitaire dans les bibliothèques
- L'entrée, dans la base PMB, des collections riches et uniques de la Théâtrothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle.

**Au 31 décembre 2020, 871 titres étaient intégrés dans la base de gestion de la conservation partagée. 850 titres se voyaient attribuer au moins un pôle de conservation, soit 97,59% du corpus.**

## 1. Partenaires

Dix établissements constituent ce réseau.

Bibliothèque	RCR	Remarque
BU SHS Lille	590092101	
BU Censier	751052102	
Théâtrothèque G. Baty (TGB)	751052219	
Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	751092301	bibliothèque non déployée dans le Sudoc-PS
Cinémathèque française	751125303	bibliothèque non déployée dans le Sudoc-PS
BU Gds Moulins	751132105	
CTLes	774682301	
BU Lettres Poitiers	861942101	
BU Nanterre	920502102	
BU Paris 8	930662101	

Les partenaires ne se sont pas réunis en 2020.

## 2. Corpus

### 2.1 Titres ajoutés au plan

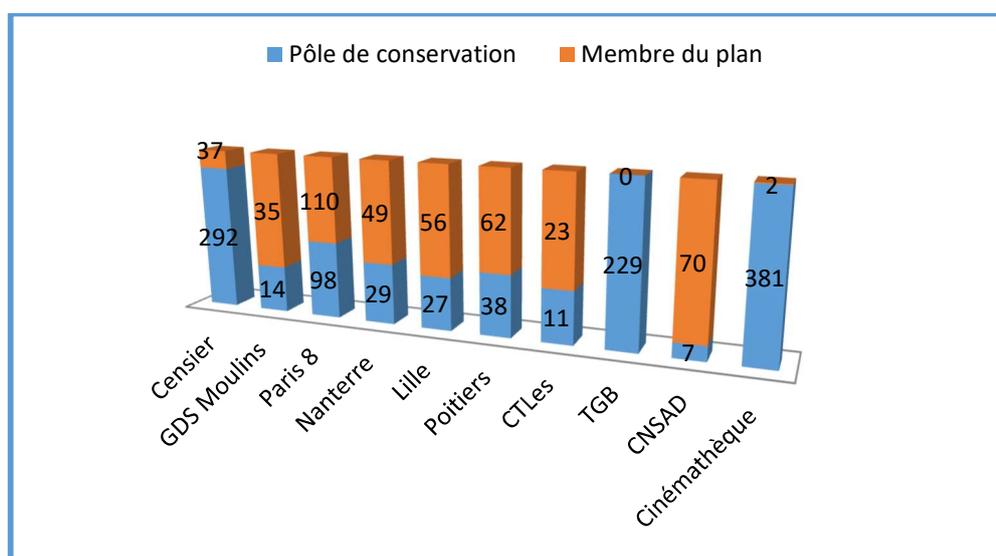
Avec l'import des collections de la TGB dans PMB, 153 titres ont enrichi en 2020 le corpus.

### 2.2 Titres supprimés du plan

Aucun titre n'a été supprimé du corpus en 2020.

## 3. Traitement des collections

### 3.1 Positionnements



Etablissements	Pôle de conservation	Membre du plan
Censier	292	37
GDS Moulins	14	35
Paris 8	98	110
Nanterre	29	49
Lille	27	56
Poitiers	38	62
CTLes	11	23
TGB	229	0
CNSAD	7	70
Cinémathèque	381	2

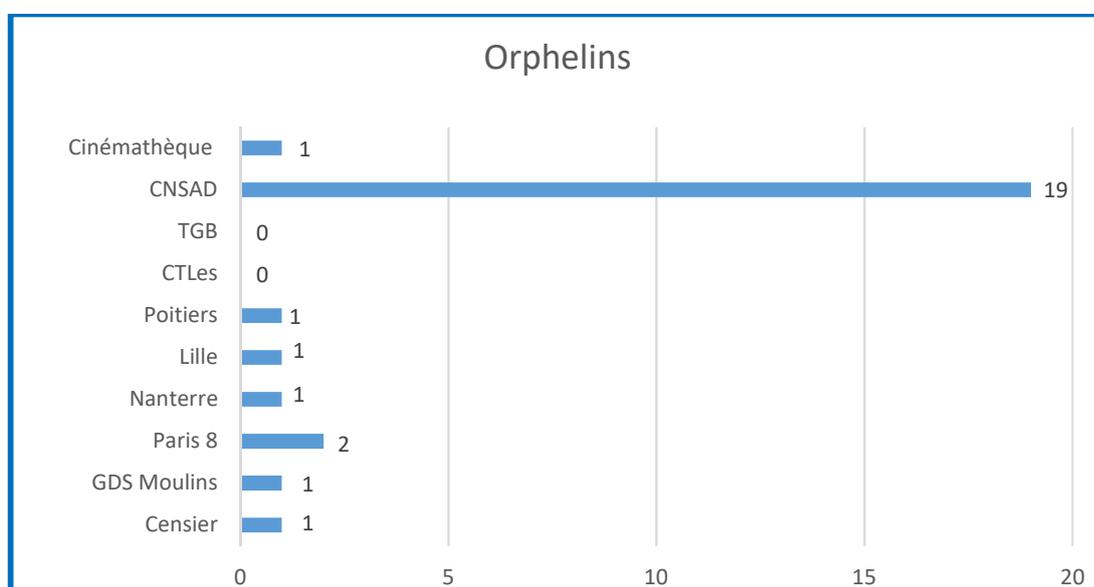
En comparant les données de ce tableau à celui de 2019, très peu d'évolutions sont à relever, excepté l'ajout de 229 titres de la TGB, tous signalés pôle de conservation dans le Sudoc.

A noter que 4 titres n'ont pas fait l'objet d'un positionnement (PC ou MP). Ils sont mentionnés dans PMB comme statut « à remplir ».

### 3.2 Orphelin

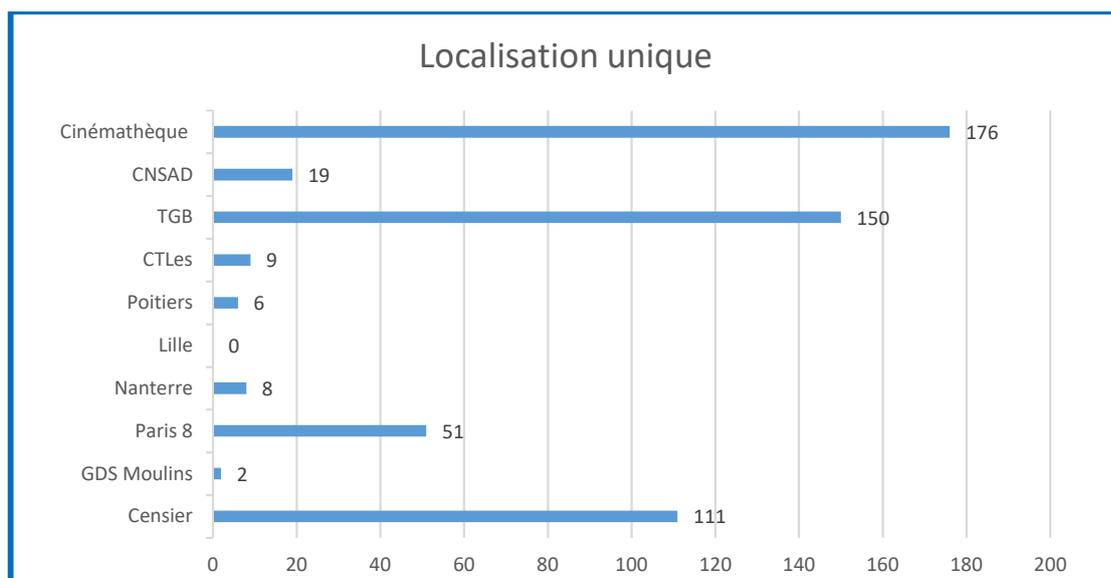
Sur l'ensemble du corpus sont comptabilisés 21 titres orphelins (sans pôle de conservation) soit 2,41% du corpus, ce qui correspond à une baisse par rapport à 2019 avec 4,74% du corpus.

Dans le graphique ci-dessous, la répartition des exemplaires par bibliothèque :

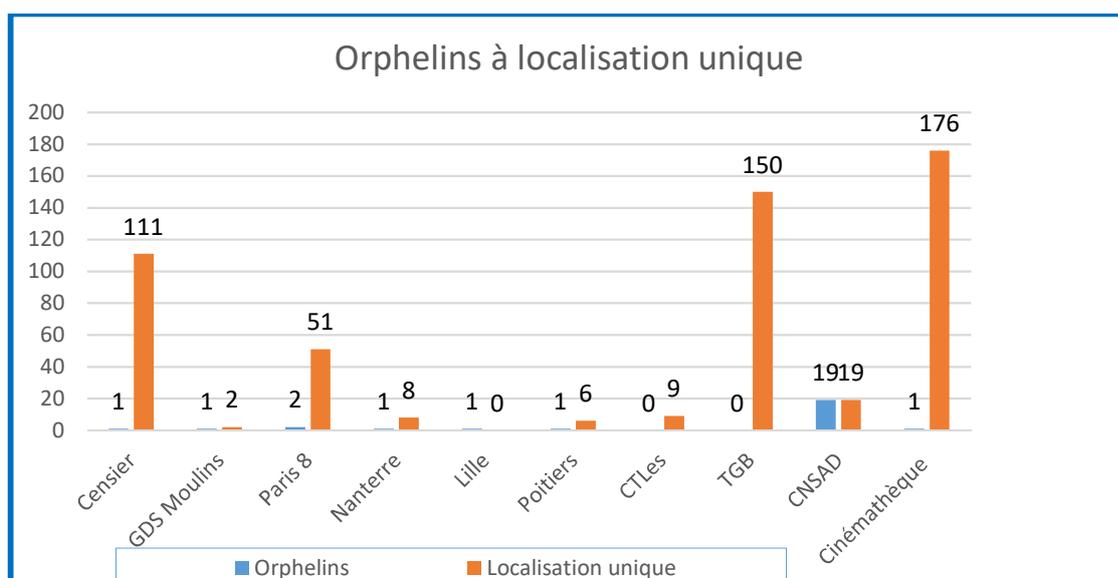


### 3.3 Localisation unique

532 titres contre 419 en 2019, localisés dans un seul établissement au sein du PCP (soit 61,08 % du corpus) sont répartis de la façon suivante :



Cas particulier : des orphelins (membre du plan + « à remplir ») à localisation unique dans le corpus



### 3.4 Zone de notes dans la base de gestion PMB

A noter que le remplissage de la zone de notes dans PMB est considéré par le CTLes comme un indicateur mesurant la qualité du signalement des collections PCP.

Établissement	Censier	TGB	GDS Moulins	Poitiers	Nanterre	Paris 8	Lille	Cinémathèque	CNSAD	CTLes
Nombre d'exemplaires	329	229	49	100	79	208	83	383	80	34
Nombre de zones remplies	2	229	1	98	74	178	0	0	65	33

Pour rappel, les notes décrites dans un champ spécifique à PMB, renseignent l'état physique des fascicules, mentionnent les collections reliées ou non et indiquent parfois les métrages linéaires. Toutes ces informations récoltées souvent lors des récolements sont utiles lors des phases de transferts entre partenaires (dons, avis de recherche...).

#### 4. Mouvements des collections

##### 4.1 Avis de recherche

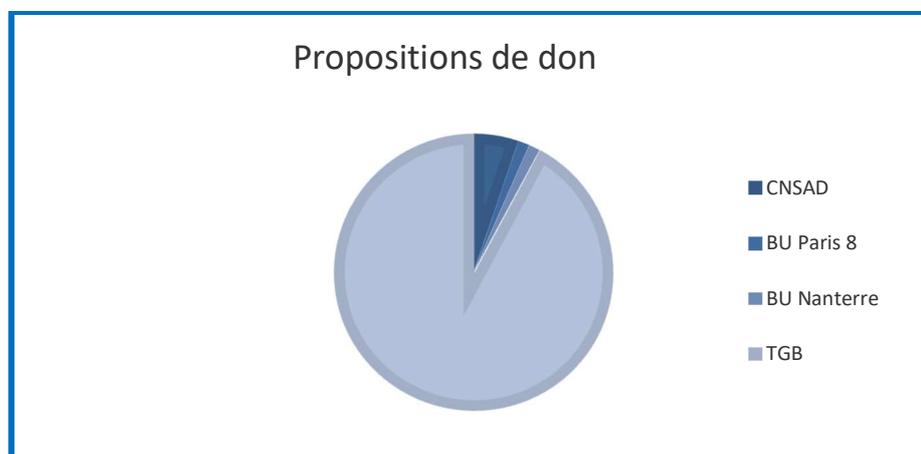
Aucun avis de recherche n'a été déposé sur la plateforme Flora en 2020.

##### 4.2 Proposition de don

18 bordereaux de don ont été déposés en 2020 émanant de 4 établissements pour proposer au total 77 titres.

La TGB a été force de proposition dès son entrée dans le plan, avec des doubles de ses titres marqués PC.

Etablissements	CNSAD	BU Paris 8	BU Nanterre	TGB	Total
Nombre de titres proposés	4	1	1	71	<b>77</b>



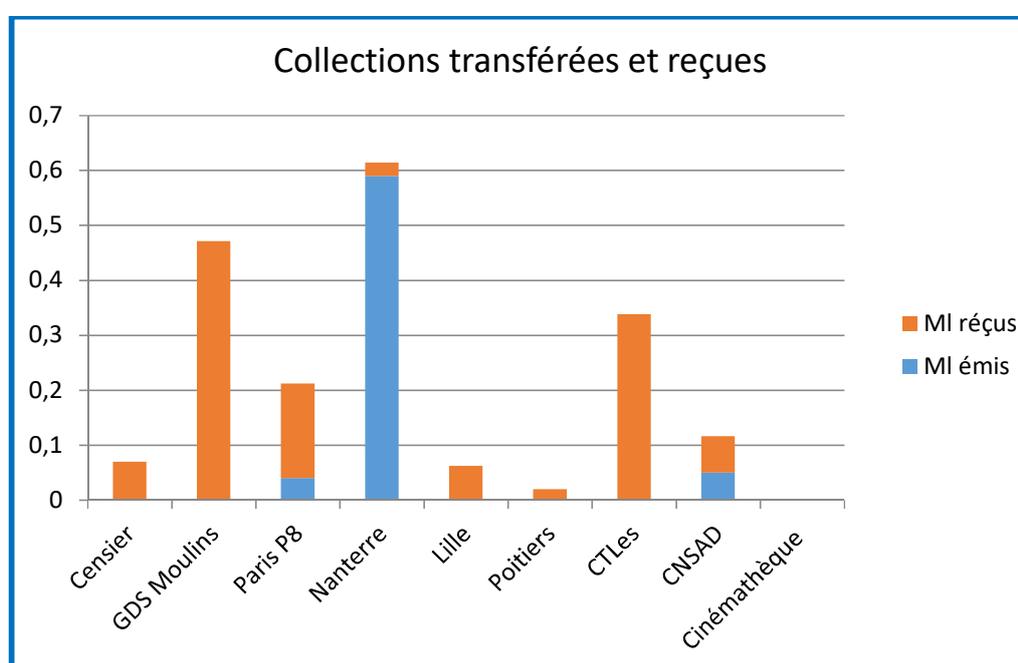
Un don du PCP Aquitaine (PCAq) pour le titre *Avant-scène. Théâtre* (0045-1169) a été proposé en novembre 2020 par l'intermédiaire de la liste de diffusion et a permis de combler les lacunes de l'exemplaire de la TGB signalé PC au sein du PCAS. Cet état de collection du PCAq provenait de la médiathèque d'Agen.

##### 4.3 Transferts

**Tableau récapitulatif des transferts :**

Etablissements émetteurs	Etablissements destinataires	Mètres linéaires transférés	Nombre de titres
BU Nanterre	BU GDS Moulins	0,43	1
BU Nanterre	TGB	0,06	2
BU Nanterre	CNSAD	0,02	1
BU Nanterre	Paris 8	0,03	1
BU Nanterre	BU Censier	0,05	1
<b>BU Nanterre</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,59</b>	<b>6</b>
BU Paris 8	BU Poitiers	0,02	1
BU Paris 8	BU Censier	0,02	2

<b>BU Paris 8</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,04</b>	<b>3</b>
TGB	BU Paris 8	0,142	14
TGB	CNSAD	0,046	2
TGB	BU Lille	0,062	4
TGB	CTles	0,338	3
TGB	BU Nanterre	0,024	3
TGB	BU GDS Moulins	0,041	6
<b>TGB</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,653</b>	<b>32</b>
CNSAD	TGB	0,05	1
<b>CNSAD</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,05</b>	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1,333 ML</b>	<b>42 titres</b>



#### 4.4 Sortie d'inventaire

Aucun bordereau de sortie d'inventaire n'a été déposé dans Flora en 2020.

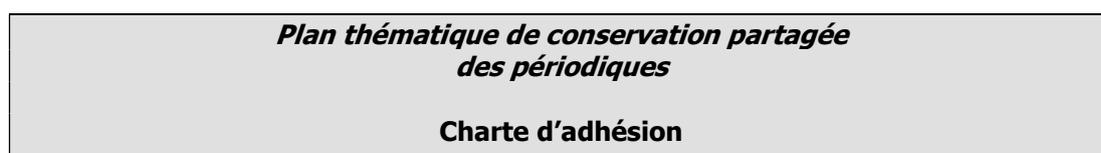
**Annexes :**

- **Liste des référents à la date du 04 février 2021**

BU Censier / Univ. Sorbonne Nouvelle pilote scientifique	<b>DUPUIS Alain</b>	alain.dupuis@sorbonne-nouvelle.fr
CTLes pilote logistique	<b>MASSARI Emmanuelle</b>	emmanuelle.massari@ctles.fr
BU Censier / Univ. Sorbonne Nouvelle	<b>NUTSUEGO Virginie</b>	virginie.eveilleau@sorbonne-nouvelle.fr
BU Gds Moulins / Univ. Paris Diderot - Paris 7	<b>ARNEAU Stéphanie</b>	stephanie.arneau@univ-paris-diderot.fr
BU Gds Moulins / Univ. Paris Diderot - Paris 7	<b>BEDORA Claire</b>	claire.bedora@univ-paris-diderot.fr
BU Gds Moulins / Univ. Paris Diderot - Paris 7	<b>LE GUERNIC Marie-Laure</b>	marie-laure.leguernic@univ-paris-diderot.fr
BU Gds Moulins / Univ. Paris Diderot - Paris 7	<b>DUPRILOT Fanny</b>	fanny.duprilot@univ-paris-diderot.fr
BU / Univ. Paris 8 - Vincennes Saint-Denis	<b>BLANCHARD Christophe</b>	christophe.blanchard@univ-paris8.fr
Théâtrothèque Gaston Baty / Univ. Sorbonne Nouvelle	<b>Cochin Karla (depuis janvier 2021)</b>	karla.cochin@sorbonne-nouvelle.fr
Théâtrothèque Gaston Baty / Univ. Sorbonne Nouvelle	<b>HERSANT Céline</b>	celine.hersant@sorbonne-nouvelle.fr
BU / Univ. Paris Nanterre	<b>MONTREDON Nathalie</b>	nathalie.montredon@parisnanterre.fr
BU SHS / Univ. Lille	<b>DANEL Florence</b>	florence.danel@univ-lille.fr
BU SHS/ Univ. Lille	<b>BUCCI Virginie</b>	virginie.bucci@univ-lille.fr
BU Lettres / Univ. Poitiers	<b>ROCCHITELLI Anne-Françoise</b>	anne.francoise.rocchitelli@univ-poitiers.fr
BU Lettres / Univ. Poitiers	<b>DEBORDE Patrick</b>	patrick.deborde@univ-poitiers.fr
Cinémathèque française Bibliothèque du film	<b>HEBERT Sophie</b>	s.hebert@cinematheque.fr
Cinémathèque française Bibliothèque du film	<b>LECUYER Laurence</b>	l.lecuyer@cinematheque.fr
CNSAD - Bibliothèque Béatrix Dussane	<b>MANTOUX Valérie</b>	valerie.mantoux@cnsad.fr
CNSAD - Bibliothèque Béatrix Dussane	<b>TRUCHON Guillaume</b>	guillaume.truchon@cnsad.fr

- **Modèle de la charte d'adhésion :**

Tous les partenaires ont, en janvier 2021, retourné la charte signée au CTLes.



## **Préambule**

La nécessité de rationaliser l'acquisition, la conservation, l'accès et l'élimination des périodiques sur support papier entre bibliothèques est largement admise au sein de la profession. En effet, le développement des ressources électroniques et les coûts des abonnements ont conduit à la mise en place de solutions concrètes, rendues indispensables par les contraintes budgétaires et le manque d'espaces de stockage. Les plans de conservation partagée ont ainsi pour objectif d'établir une coopération nationale pour sauvegarder des collections. Ils permettent d'agir dans trois domaines essentiels :

- **le domaine matériel**, en permettant, la conservation des titres papier en garantissant un accès à ces titres pour les usagers (en offrant une carte documentaire plus lisible et en rassemblant en quelques pôles de conservation identifiables des collections partielles auparavant dispersées), et en libérant, par des désherbages sélectifs et concertés, des espaces de stockage qui permettront les accroissements futurs de collections, ou qui pourront être réattribués à d'autres usages professionnels ou publics (extension d'espace de lecture, mise en place de nouveaux services...)
- **le domaine intellectuel**, en garantissant la constitution de collections de référence, aussi complètes et dans le meilleur état matériel possible,
- **le domaine économique**, en permettant la répartition entre partenaires des coûts liés à la conservation du support papier, et en favorisant la gestion dynamique des collections en facilitant le passage aux abonnements électroniques à la place des abonnements sur support papier pour les bibliothèques non pôles de conservation sur les titres concernés.

### **Objectifs d'un plan de conservation partagée**

Un plan thématique de conservation partagée des périodiques a pour objectif de garantir aux chercheurs l'accès pérenne à des collections de revues complètes et dans le meilleur état possible, sur site dans des bibliothèques de conservation ou à distance par la fourniture de documents. Il concourt à faciliter l'accès à ces ressources par l'amélioration de leur signalement. En permettant un désherbage concerté, il permet aux autres établissements partenaires du PCP de libérer l'espace nécessaire au développement de leurs collections et de nouveaux services.

### **Constitution du réseau**

L'entrée d'un établissement dans un plan de conservation doit être d'abord présentée à l'ensemble des partenaires du plan puis validée par le pilote du plan et le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes).

Seuls les établissements dont les collections sont signalées dans le catalogue collectif Sudoc et disponibles à la consultation pour les usagers du réseau sont susceptibles d'être intégrés au plan de conservation partagée.

La ratification de la présente charte par l'établissement marque son entrée dans le plan de conservation partagée.

### **Coordination et pilotage du plan**

#### **Pilotage**

Le pilotage du plan est assuré par un établissement de l'enseignement supérieur.

En tant que pilote, l'établissement s'engage à :

- constituer le corpus des titres du plan de conservation partagée
- établir la feuille de route du plan (objectifs, calendrier, etc.)
- suivre l'état d'avancement du plan (intégration de titres au plan ; intégration d'établissements dans le plan ; respect du calendrier ; etc.)
- être force de proposition en vue de l'amélioration et de l'enrichissement du plan
- produire les documents de synthèse et bilans à destination des partenaires du réseau
- organiser et animer les réunions du comité de pilotage et toute autre réunion relative au plan

### **Rôle du CTLes**

Le CTLes apporte, aux côtés du pilote, son support aux établissements qui souhaitent constituer et faire vivre un plan de conservation partagée pour permettre le bon fonctionnement des opérations liées au plan.

À ce titre, le CTLes s'engage à :

- mettre à jour les outils de communication (liste de diffusion, annuaire, mémento...)
- assurer la circulation de l'information relative au plan au sein du réseau des bibliothèques participantes
- assurer la formation des nouveaux arrivants à la méthodologie et aux outils du plan
- mettre gratuitement à disposition des établissements participants les outils nécessaires au fonctionnement du plan de conservation
- assurer l'administration de ces outils
- fournir les données et accompagner le pilote dans leur traitement dans le cadre des opérations liées du plan
- accompagner et conseiller les partenaires du plan pour le renseignement de leurs états de collection, le choix de leurs positionnements et l'organisation des transferts
- veiller au respect des principes et des objectifs du plan (en matière de désherbage, d'accessibilité des documents, de sélection des titres intégrant le plan, etc.)

### **Engagements des établissements participants**

Les établissements participant au plan décident librement de la participation de leurs exemplaires au plan de conservation partagée, en prenant en compte notamment le statut juridique de leurs collections.

Pour chaque titre de périodique sur lequel une bibliothèque s'engage, deux niveaux d'engagement sont prévus.

### **Pôle de conservation :**

Une bibliothèque s'engage, pour le ou les titre(s) dont elle est pôle de conservation, à :

- Constituer et conserver, dans les meilleures conditions possibles (des recommandations relatives aux conditions de conservation sont indiquées en annexe 1 de la présente charte), une collection, à compléter si possible grâce aux dons des autres bibliothèques participantes ;
- signaler dans le SUDOC le détail des lacunes de ses collections ;
- assurer, dans les meilleurs délais, la communication, sur place ou via la fourniture de documents à distance, des titres dont elle est pôle ;
- maintenir, autant que possible, les abonnements de ces titres. Si toutefois la bibliothèque souhaite se désabonner d'un titre, elle doit le signaler au pilote du plan et au CTLes. Elle peut néanmoins rester pôle de conservation du titre concerné pour la période qu'elle conserve dans son établissement ;
- prévenir le pilote et le CTLes en cas de désengagement du statut de pôle pour un titre et trouver une autre bibliothèque acceptant de s'en porter pôle pour la même période.

### **Membre du plan :**

Une bibliothèque s'engage, pour le ou les titre(s) pour lesquels elle est pôle associé, à :

- ne pas éliminer de collections sans s'être au préalable assurée que les fascicules ou volumes à pilonner ne complètent ou ne remplacent pas avantageusement (meilleur état physique) les collections des pôles de conservation ;
- préciser et corriger, si nécessaire et dans la mesure du possible, ses états de collection dans le SUDOC ;
- adresser prioritairement aux pôles de conservation toute proposition de don afin de compléter les collections de référence au sein du réseau ;

De façon générale, toute bibliothèque participante s'engage à respecter la méthodologie et le mode de fonctionnement du plan, définis par le pilote du plan et le CTLes.

### **Transferts de collections**

Les transferts de collections des membres du plan vers les pôles de conservation seront opérés de gré à gré entre les établissements et selon les dispositions réglementaires en vigueur dans chacune des institutions concernées. Ils auront pour objectif de maintenir une continuité d'accès aux collections concernées pour l'ensemble des membres du réseau.

La prise en charge du coût des transferts pourra être assurée soit par la bibliothèque expéditrice, soit par la bibliothèque destinataire des collections, soit conjointement par les deux établissements, selon des modalités définies par eux.

Le CTLes pourra prendre en charge les transferts de collections en Île-de-France, sous réserve que l'ensemble des titres concernés relèvent bien du plan de conservation partagée et que la bibliothèque destinataire en soit pôles de conservation.

### **Retrait d'un établissement du plan de conservation**

Un établissement pôle de conservation souhaitant quitter le plan s'engage à trouver au préalable avec les établissements du réseau, une solution permettant de maintenir dans le plan un état de collection au moins égal au leur pour les titres dont ils sont pôles de conservation.